



Compagnie De Cimetières
Des Dix Clochers

Soirée d'informations octobre 2025
par
Germain Camiré, président

Plan de présentation

- Historique
- Les pouvoirs de la compagnie
- Conseil d'administration
- Siège social
- Personnel
- Valeurs nettes par communauté
- Répartition de la population
- La comptabilité par communauté
- Grille tarifaire
- Futur
- Questions

Historique

- En avril 2017: toutes les fabriques de nos 10 communautés ont décidé de collaborer afin de constituer une compagnie de cimetières catholiques romains.

Historique

- Chaque fabrique autorise, par résolution, 3 délégués à signer, pour et au nom de la fabrique, la Requête visant la constitution en personne morale d'une compagnie de cimetières.
- Ces délégués sont aussi autorisés à représenter leur fabrique lors de l'assemblée d'organisation de la compagnie.

Historique

- Un projet de création d'une compagnie de cimetières est soumis aux autorités ecclésiastiques du diocèse de Québec et ce conformément à l'article 5 de la Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains.

Historique

- Pour des raisons administratives, les Fabriques de St-Narcisse et St-Bernard agissent comme requérantes aux fins de signer et de produire la requête pour les lettres patentes à être soumise au Registraire des entreprises.
- Il est convenu que les autres fabriques vont joindre la compagnie lors de son assemblée d'organisation.

Historique

- Émission des lettres patentes le 23 août 2017
- Le Registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains, délivre les lettres patentes, les constituant en personne morale sous le nom:
- **Compagnie de cimetières des dix clochers**

Historique

- Le 1^{er} novembre 2017, Assemblée d'organisation,
- Admission des membres en règle soit les 10 fabriques,
- Adoption du règlement de représentation.

Historique

- Le 1^{er} novembre 2017, Assemblée des membres,
- Ratification du règlement de représentation,
- Désignation des délégués de chaque fabrique,
- Élection d'un comité administratif.

Historique

- Le 1^{er} novembre 2017, Assemblée du comité administratif,
- Nomination des dirigeants de la compagnie parmi les membres du comité administratif,
- Nomination d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire.

Historique

- Le 1^{er} janvier 2018, annexion des fabriques pour constituer la Fabrique de la Paroisse Sainte-Mère-de-Jésus.
- Avec le démarrage de la nouvelle fabrique, il a été décidé par les marguilliers de mettre en veille la compagnie de cimetières.

Historique

- En mars 2024, les marguilliers demandent de vérifier l'intérêt des communautés afin de démarrer la compagnie de cimetières.
- En avril 2024, les délégués de la compagnie de cimetières, formée en 2017, ont été recontactés afin de vérifier leur intérêt pour la compagnie de cimetières.
- En mai 2024, des délégués de chaque communauté ont accepté de faire partie du CA

Historique

- Le 5 juin 2024, réunion des délégués de chaque communauté.
- Parmi les 2 délégués de chaque communauté, on nomme un administrateur.
- Les administrateurs nomment un président, vice-président et un secrétaire.
- Avril 2025, démarrage officiel de la compagnie.

Les pouvoirs de la compagnie

- En plus des pouvoirs énumérés à l'article 23 de la Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains.
- Exercer des activités funéraires incluant mais non limitativement:
 - l'inhumation,
 - l'exhumation,
 - la crémation,
 - le transport,
 - l'embaumement et l'exposition des corps,
 - leur mise en feu, le dépôt en niche des cendres

Les pouvoirs de la compagnie

- Acquérir, établir, posséder, maintenir, administrer et gérer des installations funéraires dont:
 - Des mausolées,
 - Columbariums,
 - Salles d'expositions des corps,
 - Caveaux funéraires,
 - Monuments,
 - Stèles et ouvrages funéraires,
 - Charniers publics.

Les pouvoirs de la compagnie

- Louer ou concéder par tout mode légal, y compris par emphytéose:
 - Des emplacements situés dans ou sur des immeubles, ou ceux dont elle a la jouissance, afin que soient érigés toutes constructions ou ouvrages utiles à la poursuite de ses fins.

Les pouvoirs de la compagnie

- Conclure avec toute personne, société ou coopérative des conventions et ententes relatives à la prestation d'activités funéraires:
 - Y compris la disposition de restes humains selon le rite et les coutumes de l'Église catholique romaine.

Les pouvoirs de la compagnie

- Vendre des biens et services afférents, conséquents ou reliés au décès d'une personne.
- Conclure avec toute personne, société, administrateur du bien d'autrui, fiduciaire, liquidateur de succession et mandataire:
 - Des contrats de sépulture,
 - Achat anticipé d'un droit de sépulture,
 - D'arrangements anticipés de services funéraires et d'entretien d'ouvrage funéraire.

Les pouvoirs de la compagnie

- Par règlement:

- Établir, modifier et abroger des dispositions concernant les conditions et modalités de sépulture, de concession, de location ou d'utilisation d'un emplacement funéraire dans un mausolée, un columbarium, un caveau funéraire ou une chapelle, d'un ouvrage funéraire et la propriété superficiaire, d'un monument ou autres ouvrages et structures conçus pour recevoir les restes humains.

Le conseil d'administration

- 2 délégués pour chaque communauté.
- Parmi les délégués de chaque communauté, nous avons un administrateur.
- Le CA est constitué de 10 administrateurs, le curé (Michel Mondou) et la directrice générale (Huguette Berthiaume).
- Parmi les administrateurs nous avons un comité exécutif.

Le conseil d'administration

- Liste des administrateurs et des délégués:
 - St-Bernard: Réjean Gobeil et Herman Breton
 - St-Elzear: Hélène Jacques et Bruno Marcoux
 - Ste-Hénédine: Sylvie Marcoux et Mario Pomerleau
 - St-Isidore: Paule Bilodeau et Audrey Fortin
 - Ste-Marie: Louis-Gérard Veilleux et Hélène Marcoux
 - Ste-Marguerite: Clément Lacroix et Philippe Marcoux

Le conseil d'administration

- Liste des administrateurs et des délégués (suite):
 - St-Maxine (Scott): Michelyne Blais et Marc Drouin
 - St-Narcisse: Germain Camiré et Gordon Blaney
 - St-Patrice: Mario Bouffard et Léonard Chabot
 - St-Sylvestre: Claude Nappert et Micheline Nappert

Le comité exécutif

- Président: Germain Camiré,
- Vice-président: Mario Bouffard,
- Secrétaire: Hélène Jacques,
- Trésorier: Clément Lacroix,
- Directrice Générale: Huguette Berthiaume,
- Les décisions prises par le comité exécutif sont soumises par la suite au CA pour approbation.

Le siège social

Nos bureaux sont situés à St-Narcisse, dans la sacristie de l'église qui a été aménagée à cette fin.

380 rue Principale, St-Narcisse, G0S1W0,

Téléphone: 418-475-4672,

Poste # 1: Direction général, dg.ccdc@telus.net

Poste # 2: Adjointe de direction, adj.ccdc@telus.net

Heures d'ouverture: Lundi au jeudi

8:00 à 12:00

13:00 à 17:00



Le personnel

La directrice générale:

Mme Huguette Berthiaume

dg.ccdc@telus.net

L'adjointe administrative:

Mme Cindy Normand

adj.ccdc@telus.net



Répartition de la population

Décret de population 2025/Gouv. du Québec		
		32,100
Communautés	%	Nombre de personnes
St-Bernard	8,5	2727
St-Elzear	8,89	2853
Ste-Hénédine	4,71	1513
St-Isidore	11,03	3542
Ste-Marguerite	4,06	1303
Ste-Marie	43,11	13,837
St-Maxime (Scott)	9,07	2910
St-Narcisse	3,88	1246
St-Patrice	3,46	1112
St-Sylvestre	3,29	1057

Statistiques 2024	Population	Total	Cercueil	Urne
St-Bernard	2637	22	3	19
St-Elzéar	2792	15	3	12
Ste-Hénédine	1469	12	1	11
St-Isidore	3462	20	1	19
Ste-Marie (2 cimetières)	13374	91	24	67
Ste-Marguerite	1262	16	2	14
St-Maxime de Scott	2807	17	1	16
St-Narcisse	1207	8	2	6
St-Patrice	1092	9	1	8
St-Sylvestre	1051	12	3	9
Total	31153	222	41	181

Comptabilité par communauté

- Maintien de la comptabilité par communauté.
- Les revenus et dépenses sont comptabilisés par communauté.
- Les frais communs sont divisés par 10, sauf les salaires qui sont répartis au prorata de la population.
- Les intérêts courts et longs termes sont répartis à la fin de l'année selon les valeurs nettes.

Valeurs nettes au 31 décembre 2024

Valeurs nettes court terme			Valeurs nettes long terme		
	%	Montants		%	Montants
	443,139,25 \$			1,266,800,24 \$	
Communautés			Communautés		
St-Bernard	12,32	54,580,54 \$	St-Bernard	7,95	100,750,79 \$
St-Elzear	3,19	14,143,81 \$	St-Elzear	7,64	96,757,58 \$
Ste-Hénédine	16,90	74,881,65 \$	Ste-Hénédine	6,67	84,436,22 \$
St-Isidore	5,28	23,408,24 \$	St-Isidore	14,76	186,979,69 \$
Ste-Marguerite	4,58	20,280,68 \$	Ste-Marguerite	7,20	91,233,97 \$
Ste-Marie	24,42	108,222,31 \$	Ste-Marie	35,37	448,025,36 \$
St-Maxime (Scott)	4,40	19,489.67 \$	St-Maxime (Scott)	4,30	54,537,74 \$
St-Narcisse	15,02	66,580,15 \$	St-Narcisse	5,20	65,928,99 \$
St-Patrice	6,99	30,983,95 \$	St-Patrice	6,54	82,844,69 \$
St-Sylvestre	6,90	30,568,25 \$	St-Sylvestre	4,37	55,305,21 \$

États des revenus et dépenses après dépenses et revenus non spécifiés répartis

Grille tarifaire 2025-2026

	Montant	Coût/an
	2025-2026	
Concession, durée 50 ans		
2 places (3-4 pieds)	350,00\$	7,00\$
4 places (6-8 pieds)	650,00\$	13,00\$
6 places (9-12 pieds)	950,00\$	19,00\$
8 places (plus de 12 pieds)	1250,00\$	25,00\$
Entretien concession		
5 ans	275,00\$	55,00\$
25 ans	1200,00\$	48,00\$
Niche dans un columbarium, durée 50 ans		
prix peu importe l'emplacement	1000,00\$	20,00\$
Entretien columbarium		
5 ans	155,00\$	31,00\$
25 ans	600,00\$	24,00\$
Creusage		
cercueil	500,00\$	
Cercueil avec fosse tombe	700,00\$	
Urne dans une concession	150,00\$	
Mise en niche sans maison funéraire	50,00\$	

Le futur

- Finir de mettre à jour les dossiers de chaque cimetière;
- Offrir de nouveaux services;
- Assurer la pérennité de nos cimetières dans l'ensemble de nos communautés.

Questions??

